



Trophées Économiques Val d'Europe 2024

Règlement

Présentation générale

Les « Trophées Économiques 2024 » ont pour objectif de mettre en valeur la réussite d'un chef d'entreprise, récompenser le goût d'entreprendre sur le territoire, de valoriser les initiatives et actions mises en place par les entreprises.

Article 1 : Organisation

Les Trophées Économiques » sont organisés par Val d'Europe Agglomération en partenariat avec la CCI Seine-et-Marne, le Crédit Agricole Brie Picardie et Real Estate Development by Euro Disney.

Article 2 : Trophées

Les Trophées Économiques 2024 ont pour objectif de valoriser et récompenser les entreprises implantées à Val d'Europe, par l'attribution d'un trophée.

Les entreprises pourront candidater dans les catégories suivantes :

- Made in Val d'Europe
- Enjeux de demain
- Innovation
- Formation et recrutement
- Promotion et valorisation du territoire

Modalités de participation

Article 3 : Candidats

Ce concours est ouvert à l'ensemble des entreprises de Val d'Europe quel que soit le secteur d'activité (services, commerce, tourisme, industrie...).

Les 6 entreprises lauréates en 2023 ne peuvent candidater en 2024.



Article 4 : Critères

Les candidatures doivent répondre aux critères inscrits dans le dossier de candidature et correspondre à des actions concrètes ou suffisamment avancées pour être évaluées.

Les mises en conformité par rapport à la réglementation ne sont pas considérées comme éligibles au concours.

Une entreprise ne peut candidater que dans une seule catégorie.

Article 5 : Participation

La participation aux Trophées est libre et gratuite.

Pour candidater, il faut compléter le dossier de candidature en ligne jusqu'au 10 octobre 2024, 23h59 sur www.valdeurope-attractivite.fr.

Pièces du dossier :

Pour participer l'entreprise doit :

- Compléter le dossier de candidature qui peut être enrichi par tout document envoyé en même temps que le dossier de candidature.
- Avoir son siège ou établissement dans l'une des 10 communes de Val d'Europe (Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Esbly, Magny-le-Hongre, Montry, Saint-Germain-sur-Morin, Serris, Villeneuve le Comte, Villeneuve-Saint-Denis)
- Accepter le présent règlement

Dépôt du dossier :

Le dossier est disponible sur le site de Val d'Europe Attractivité www.valdeurope-attractivite.fr, il doit être dûment compléter et valider en ligne. Un mail de confirmation sera adressé par courriel dans les jours qui suivent la réception.

La date limite de réception des dossiers est fixée au 10 octobre 2024 à 23h59

Tout dossier parvenu au-delà de cette date ne pourra être recevable.

Sélection des candidats et récompenses

Article 6 : Jury

Val d'Europe Agglomération organise la réception, l'enregistrement, la présélection des dossiers qu'elle remet ensuite au jury.

Le jury est constitué d'experts associés : Réseau Entreprendre, banque, BPI, CCI, CEVE, entreprises....

Le jury désignera pour chaque catégorie les 5 meilleures candidatures suivant les critères mentionnés dans le dossier de candidature. Ces candidats seront « nominés » et les projets seront présentés succinctement lors de la soirée de remise des trophées.

En complément, un trophée « coup de cœur du jury » sera remis lors de cette soirée.

Article 7 : Engagement des entreprises

Les entreprises nominées s'engagent à :

- Être présente lors de la remise des prix.
- A participer à un shooting vidéo d'1 heure à partir de mi-octobre (3 dates seront proposées)

Article 8 : Remise des prix

La cérémonie de remise des prix se tiendra le mercredi 13 novembre 2024, à la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine-et-Marne, 1 avenue Johannes Gutenberg 77700 Serris.

Une entreprise lauréate sera désignée par catégorie. Cette entreprise se verra décerner un trophée sur scène.

Article 9 : Communication

Les Trophées Economiques 2024 permettent aux lauréats de bénéficier d'une notoriété accrue, et d'une communication relayée par l'ensemble des partenaires sur leur site internet et réseaux sociaux. Chaque lauréat bénéficiera d'un reportage vidéo et d'interview diffusés sur différents canaux de communication.

Les nominés et lauréats s'engagent à accepter toute communication mise en œuvre par Val d'Europe Agglomération et ses partenaires pour communiquer sur leur participation et réalisations (contenu inspiré du dossier de candidature) sur tous supports de communication.

Afin de servir de témoignage et de constituer un recueil d'expériences, les lauréats concèdent une utilisation gratuite de leur nom, logo ainsi que des contenus transmis dans le dossier de candidature pour toute communication liée à cet événement.

Article 10 : Confidentialité

Les membres du jury s'engagent à garder confidentielles les informations communiquées par les entreprises.

Les candidats, souhaitant garder certaines informations de leur dossier confidentielles sont invitées à le stipuler lors du dépôt du dossier de candidature.

Article 11 : Sincérité

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations fournies. Toute imprécision ou omission volontaire entraînera l'annulation du dossier. Les candidats s'engagent à mettre à disposition du jury toutes informations complémentaires sollicitées y compris à l'occasion de visites ou d'entretiens.

Article 12 : Annulation

L'intérêt du concours exige la présentation d'un nombre minimum de dossiers. En cas d'annulation d'une catégorie du concours, les candidats en seront informés par courrier ou courriel dans un délai d'une semaine après la date de clôture des dossiers.

Val d'Europe Agglomération et ses partenaires se réservent à tout moment le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs catégories si les circonstances l'exigent. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée. Les candidats en seront tenus informés.

Article 13 : Engagement

La participation aux Trophées économiques implique que les candidats acceptent sans réserve le présent règlement.